

Compte-rendu du Conseil Municipal
Du 22/03/2021

L'an deux mil vingt et un, le 22 mars à 20h00, le Conseil Municipal dûment convoqué le 18 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BRUSCHINI Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 présents : 16 votants : 18

Présents : Jean-Jacques BRUSCHINI, Wilfried JAILLET, Xavier MARTINON, Laurent CHALAVON, Lionel BILLARD, Sébastien ECHEVIN, Stéphane GORCE, Christelle MONTHULÉ, Bernard PORCHER, Catherine NOIN, Georges SORREL, Gilles SARROTTE, Murielle VALLON, Marie-pierre VALENTIN, Julie ALGOUD, Isabelle SAVIOT.

Excusés : Jill MARTIN, Valeria CROUZET

Absents : Jeannine GIRES

Secrétaire : Isabelle SAVIOT

SEANCE OUVERTE A 20H00

1) DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CCAS

Le Maire explique que Mme VOSSIER ayant démissionné de ses fonctions de conseillère municipale, cela entraîne de droit sa démission au ccas.

Il convient donc d'élire un nouveau membre issu du conseil.

Mme ALGOUD Julie s'est portée candidate.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- D'approuver la candidature de Mme ALGOUD Julie en tant que membre du CCAS

2) TOITURE DU GROUPE SCOLAIRE

Le Maire rappelle que le Conseil municipal a porté au budget 2021 la réparation de la toiture de l'ensemble : école élémentaire, cantine-garderie et médiathèque pour un montant d'investissement de 181 225,64€ HT. Cette décision faisait suite à treize années de désordre ayant occasionné régulièrement des fuites dans ce bâtiment, désordres pour lesquels les experts mandatés par l'assurance n'ont pas trouvé, à ce jour, de solution satisfaisante.

Pour cette raison, il a été décidé de retravailler avec le charpentier couvreur, la société Royans charpente, ayant proposé lors de la construction, une couverture non retenue par la municipalité de l'époque pour des raisons économiques. Cette couverture en zinc à joints debout, seule solution pouvant assurer une étanchéité complète de ce type bâtiment avec une toiture à faible pente recouvrira l'ensemble des 915m² de la toiture.

Le Maire propose d'attribuer ce chantier à deux entreprises. L'entreprise Royans Charpente pour la pose de la charpente bois et de la laine de roche et l'entreprise Toitures Montiliennes pour la couverture en zinc. Le devis pour la société Royans charpente s'élève à 95205,64 € HT et celui de la société Toitures Montiliennes à 85020 € HT.

Cette opération sera financée par :

L'Etat au titre de la Dotation des équipements des territoires ruraux :	47 656.00 € HT
Le Conseil Départemental au titre du Plan de Cohérence Territoriale :	47 656.00 € HT

Le Conseil Régional au titre du Contrat Ambition Région :
Participation de la commune :

30 000.00 € HT
55 913,64 € HT

Le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à engager les travaux de réparation de la toiture de l'ensemble école élémentaire, cantine garderie, médiathèque et de l'autoriser à signer tous les documents afférents à cette décision.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- D'approuver le projet de financement pour la réfection de la toiture du groupe scolaire.
- D'autoriser le Maire à engager les travaux.

7) QUESTIONS DIVERSES :

La société Cheval nous relance sur leur souhait sur leur extension.

La Secrétaire,
Isabelle SAVIOT



Le Maire,
Jean-Jacques BRUSCHINI



SEANCE LEVEE A 21H30